

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-0093/PR/IN portant création du poste administratif d'Ali -Addé (district d'Ali -Sabieh).

n° 82-0093/PR/IN

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
28 janvier 1982

Numéro JO
n° 1 du 15/03/1982

Date du numéro
15 mars 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Il est créé dans le district d'Ali -Sabieh un poste administratif dont le chef-lieu est Ali -Addé.

Article 2

- Les limites territoriales du poste administratif d'Ali -Addé sont définies de la façon suivante
- frontière d'Ethiopie au droit de l'Oued Qoudaeley – oued Wada Weyn. Cote 677 – wada Qalan – boyyada Chimida. Gadka Ead – oued Nakhal côte 449 – oued Beyad Eaday jusqu'à la frontière de Somalie.

Article 3

- Le poste budgétaire du chef de poste administratif d'Ali -Addé sera prévu au budget de l'Etat de l'exercice 1982 ainsi que les dépenses nécessaires à son installation.

Article 1er

- Le ministre des Finances, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Fonction publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Journal officiel ».

Le président de la République, chef du Gouvernement **HASSAN GOULED APTIDON.**